Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LE LOGEMENT D'ABORD:

UNE REFORME STRUCTURELLE DE LA POLITIQUE DE L'HEBERGEMENT ET DE L'ACCES AU LOGEMENT

Résoudre les impasses de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement par une approche globale

Engagement pris par le président de la République, Emmanuel Macron, pendant la campagne, le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile.

Malgré l'action déterminée des acteurs et des efforts importants d'ouvertures de places ces dernières années, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont plus que jamais saturés. Ce parc d'hébergement, dispositif remarquable du système de protection sociale français, peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement et ne peut donc absorber la demande de plus en plus pressante à l'entrée.

Il est urgent de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un logement au mérite, accessible après plusieurs années d'un parcours entre rue et centres d'hébergement. Le plan Logement d'abord répond à cette ambition. Il marque la volonté du gouvernement d'adopter une approche globale de la politique de lutte contre le sans-abrisme et de trouver des solutions concrètes, pragmatiques et efficaces pour améliorer l'action publique.

Orienter rapidement et durablement les personnes sans domicile vers le logement

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglosaxons. Elle est également au cœur du dispositif « Un chez-soi d'abord » qui s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion présentant des troubles psychiques. S'appuyer résolument sur le principe du Logement d'abord pour construire une politique publique à l'échelle du pays est un défi qui nécessitera l'engagement de tous les acteurs et professionnels du secteur. La réussite de ce plan inscrira la France à l'avant-garde de la lutte contre le sans-abrisme.

Investir pour sortir de la gestion en urgence du secteur de l'hébergement

Cette réforme s'inscrit dans une **dynamique innovante d'investissement social** qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets pervers sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une **double temporalité** : elle vise à permettre la réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, seules options véritablement dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

UN PLAN ISSU D'UNE LARGE CONCERTATION ET DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ADAPTES

Ce plan est issu d'une large concertation durant laquelle près de 80 acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités. Le 8 septembre, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont réuni une grande partie de ces acteurs pour un premier comité de pilotage national du plan.

Le 11 septembre à Toulouse, le président de la République a présenté les engagements du gouvernement pour le quinquennat :

- Porter l'objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018,
- L'ouverture sur cinq ans de **10 000 places en pensions de famille** pour les personnes isolées en situation d'exclusion,
- La création sur cinq ans de **40 000 places supplémentaires pour les personnes les plus précaires** dans le parc locatif privé, via les dispositifs d'intermédiation locative.



La poursuite des concertations prépare le **lancement des premières actions dès 2018**. Le succès de cette politique rénovée – partie intégrante de la stratégie Logement du gouvernement – repose sur l'implication constante de tous pour parvenir à une baisse drastique du sans-abrisme en France d'ici cinq ans.

LES GRANDS VOLETS DU PROJET DE PLAN LOGEMENT D'ABORD

Le projet de plan s'articule autour de cinq grandes priorités : la production et la mobilisation de logements abordables, l'accélération de l'accès au logement, l'accompagnement des personnes, la prévention des ruptures et la mobilisation des acteurs et des territoires.

Priorité I. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées

- **Axe 1.** Produire des **logements sociaux** et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
- Axe 2. Mobiliser le parc privé à des fins sociales
- Axe 3. Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
- **Axe 4.** Faciliter la **transformation de centres d'hébergement** en logements selon les besoins des territoires

Priorité II. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées

- **Axe 5.** Améliorer la **connaissance des publics** sans domicile et renforcer les dispositifs de la veille sociale
- Axe 6. Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile
- Axe 7. Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social en mobilisant notamment les leviers de la loi relative à l'Egalité, à la Citoyenneté et aux Territoires
- **Axe 8.** Favoriser la **mobilité résidentielle et géographique** des personnes défavorisées en demande de logement

Priorité III. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement

- Axe 9. Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
- **Axe 10.** Accompagner le **changement des cultures et pratiques professionnelles** et renforcer la formation des acteurs
- Axe 11. Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement

Priorité IV. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

- **Axe 12.** Renforcer la **prévention des expulsions locatives** de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives
- Axe 13. Prévenir les ruptures résidentielles des **personnes sortants d'institutions** ou victimes de violence
- **Axe 14. Recentrer l'hébergement d'urgence** sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

Priorité V. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

- **Axe 15.** Mettre en place une **gouvernance** efficace à tous les niveaux
- Axe 16. Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

15 TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE DU LOGEMENT D'ABORD

Un fort enjeu de territorialisation

Il est indispensable de territorialiser la mise en œuvre du plan. C'est pour répondre à cet enjeu que le président de la République a annoncé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui permettra de soutenir 15 Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord.

Des engagements réciproques pour une coordination améliorée

Sur ces territoires (départements, métropoles, EPCI), l'Etat, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement et l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux s'engageront conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement et de façon soutenue le sans-abrisme. Ces territoires devront dépasser la logique de l'expérimentation pour mettre en œuvre une véritable réforme structurelle de leur organisation.

LANCEMENT DE GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Cinq groupes de travail vont être lancés. Ils associeront l'ensemble des acteurs concernés afin de proposer des solutions concrètes facilitant la mise en œuvre du plan.

Ils viendront en complément des instances existantes qui contribueront également aux différents volets du plan (comités de pilotage relatifs aux nuitées hôtelières, à l'intermédiation locative, à la prévention des expulsions, au logement des jeunes, groupe de travail pair-aidance, comité de suivi « Un chez-soi d'abord », etc.).

Les 5 thématiques choisies :

- Accompagnement des personnes dans l'accès et le maintien dans le logement
- Gouvernance des politiques de l'accès au logement et territorialisation du plan
- Suivi et évaluation du plan
- Acculturation au Logement d'abord et accompagnement au changement
- Groupe d'animation nationale des Territoires de mise en œuvre accélérée

CALENDRIER

AUTOMNE 2017:

- Poursuite de la concertation et de l'élaboration du plan, notamment via les groupes de travail et la consultation des instances territoriales.
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord.

JANVIER - FEVRIER 2018:

- Lancement du plan et annonce des Territoires de mise en œuvre accélérée.

dihal

Contact:

Ce plan interministériel est piloté au niveau national par la DIHAL en lien étroit avec la DHUP et la DGCS, et en association avec les services des autres ministères (emploi, santé, justice, intérieur...).

logementdabord@developpement-durable.gouv.fr

www.dihal.gouv.fr

facebook.com/dihal.delegation.interministerielle

